

# LES CARNETS DU TEMPS

Mensuel d'information culturelle du jeune officier

Vie professionnelle

Argumentation

Curiosité Vivacité

Examen

Discours

Réflexion



Culture

Soutien

Exposé

Encadrement

Compréhension

Engagement

Centre d'études stratégiques aérospatiales

Centre d'enseignement militaire supérieur Air

[www.cesa.air.defense.gouv.fr](http://www.cesa.air.defense.gouv.fr)



MINISTÈRE  
DE LA DÉFENSE

Armée  
de l'Air

# Le comité pédagogique

sous le haut patronage du général d'armée aérienne Stéphane Abrial,  
chef d'état-major de l'armée de l'air

**Guillaume Gelée**, général de brigade aérienne, secrétaire général du comité pédagogique,  
et directeur du Centre d'études stratégiques aérospatiales

**Jean Tulard**, de l'Académie des sciences morales et politiques.

**Jean Baechler**, de l'Académie des sciences morales et politiques.

**André Lewin**, ambassadeur de France.

**Denise Flouzat**, recteur d'académie, professeur des universités et ancien membre du  
conseil de la politique monétaire de la Banque de France.

**Martine Méheut**, présidente de l'Association européenne des enseignants.

**Michel Jarrety**, professeur à la Sorbonne.

**Brigitte Debernardy**, contrôleur général des armées.

**Jean-Yves Daniel**, inspecteur général de l'Éducation nationale.

**Claude Carlier**, président de l'Institut d'histoire des conflits contemporains.

**Patrick Facon**, directeur de recherche au Service historique de la Défense, enseignant  
chercheur à l'université de Saint-Quentin-en-Yvelines.

**François Pernot**, maître de conférences en histoire moderne.

**Aymeric Chauprade**, professeur de science politique à l'université de Neuchâtel.

**Hervé Coutau-Bégarie**, directeur d'études à l'École pratique des hautes études.

**Alain Bévillard**, général de corps aérien, ancien inspecteur de l'armée de l'air.

## Préface

*Air 2010* a amené son lot de transformations, qui ont aussi touché le domaine de la formation. Ainsi, le Centre d'enseignement militaire supérieur Air a été créé dans ce cadre pour prendre à son compte la mission de conduite de l'enseignement militaire supérieur de l'armée de l'air sous l'autorité du général commandant les Écoles d'officiers de l'armée de l'air et avec le soutien du Centre d'études stratégiques aérospatiales.

Au-delà des changements de structures, les objectifs restent les mêmes : il s'agit, par le biais des *Carnets du Temps*, de mettre à la disposition de « l'honnête capitaine du XXI<sup>e</sup> siècle » trois cents idées maîtresses réparties dans onze disciplines, publiées par cycles de trois ans, puis actualisées à l'issue de chaque cycle.

Rédigées dans un langage clair et didactique, supervisées par des personnalités éminentes des mondes académique, diplomatique, universitaire et de la Défense qui composent le comité pédagogique et qu'il convient ici de remercier chaleureusement pour leur précieuse contribution, ces idées de référence constituent un fonds culturel indispensable aux jeunes officiers que vous êtes, appelés à évoluer dans un monde toujours plus complexe. Au cours de votre carrière, il vous faudra souvent vous situer dans des environnements difficiles à appréhender, afin de prendre la bonne décision au bon moment.

Dans un tel contexte, une culture générale affermie et un solide bon sens demeurent les meilleures armes au service du chef militaire.

La lecture régulière de cette publication, à laquelle le CESA participe pour une large part, vous fera découvrir des horizons nouveaux, et contribuera à vous préparer au mieux à assumer vos responsabilités futures.

Je vous souhaite une excellente lecture.

Colonel Éric Nicod,  
commandant du Centre d'enseignement militaire supérieur Air

# Objectifs pédagogiques des publications du CEMS Air

## **1. Les Carnets du Temps**

*Les Carnets du Temps* s'adressent aux jeunes officiers de l'armée de l'air. Cet outil pédagogique concourt au développement de leur culture générale, en mettant en lumière trois cents idées maîtresses, qui seront autant de points d'appui utiles à de futurs décideurs.

## **2. Les Fiches du CESA**

*Les Fiches du CESA* complètent *Les Carnets du Temps* et renforcent la culture générale des jeunes officiers.

Chaque fiche s'attache à un point initialement abordé par *Les Carnets du Temps* et qui mérite un développement complémentaire.

## **3. Les Cahiers du CESA**

*Les Cahiers du CESA* constituent des dossiers de fond consacrés à des sujets complexes. Ils permettent de développer de façon approfondie des thèmes abordés dans *Les Carnets du Temps* et *Les Fiches du CESA*. Ils sont destinés à susciter la réflexion en mettant en lumière les enjeux et les débats en cours. Ces dossiers s'adressent plus particulièrement aux officiers supérieurs désireux d'accroître leurs connaissances.

**Centre d'enseignement militaire supérieur Air (CEMS Air)**  
1, place Joffre, 75007 PARIS

**Directeur de la publication :**  
Col Eric Nicod

**Responsable qualité :**  
M. Roland Denis

**Rédacteur en chef :**  
Lcl Nicolas Naudin

**Rédacteur en chef adjoint :**  
Asp Jeanne Thiberge

**Rédacteurs du CESA :**  
Adc Sylvaine Thébaud (R)  
Adj Jean-Paul Talimi  
Sgt Cassandre Davaic  
Sgt Fanny Coffin

**Rédacteurs en chef techniques :**

Cne Denis Poucet  
Ltt Muriel Berger

**Maquette :**  
M. Philippe Bucher

**Crédits photographiques :**  
Fonds documentaire de la bibliothèque du CESA

**Diffusion :**  
M. Pierre d'Andre  
Cal Julien Biguine  
Avt Tatiana Romany

**Correspondance :**  
CEMS Air - BP 43  
00445 ARMÉES  
Tél. : 01 44 42 80 64  
MTBA : 821 753 80 64  
st.cesa@inet.air.defense.gouv.fr

**Impression :**  
Atelier de photographie et de reproduction de l'armée de l'air (APRAA) 26, boulevard Victor 00450 ARMÉES

**Direction de l'APRAA :**  
Ltt Dominique Birades

Tirage 6 000 exemplaires

Les opinions émises dans les articles n'engagent que la responsabilité des auteurs.

**TOUS DROITS DE REPRODUCTION RÉSERVÉS**  
ISSN 1769-4752

## Relations internationales

La décolonisation française ..... 4

## Économie

Désinflation et déflation..... 6

## Stratégie

Le renouveau de la réflexion doctrinale aérienne dans les années 1980 : les différentes écoles..... 8

## Philosophie

Descartes : le langage, le propre de l'homme..... 10

## Géopolitique

La géopolitique de l'Afrique du Nord..... 12

## Histoire de l'aéronautique militaire

Les deux premières générations des forces nucléaires stratégiques..... 14

## Droit et institutions

Les différents systèmes électoraux..... 16

## Sciences

Albert Einstein ..... 18

## Histoire

La naissance de l'État moderne ..... 20

## Pensée politique

Le privé et le public..... 22

## La bibliothèque essentielle

Montaigne (1533 -1592), *Les Essais*..... 24

## Une œuvre remarquable du cinéma

*Casablanca*..... 26

## Résonance du passé

La protection ..... 27

**Au fil de la plume ..... 28**

## La décolonisation française

**La France a été l'une des principales puissances coloniales. Elle a su assurer l'émancipation des populations qui dépendaient d'elle, en général de manière pacifique, et maintenir avec les États issus de cette décolonisation des relations rénovées et le plus souvent positives. La politique française s'inscrit dans la décolonisation généralisée de tous les empires coloniaux, l'une des évolutions majeures de la vie internationale de la deuxième moitié du xx<sup>e</sup> siècle.**

La souveraineté française s'est étendue sur tous les continents : Indochine, comptoirs français de l'Inde, possessions du Pacifique et de l'océan Indien, Amérique latine et Caraïbes, Afrique du Nord et Afrique subsaharienne, terres australes.

Au lendemain de la seconde guerre mondiale, les circonstances imposent une révision des liens anciens. Le nationalisme gagne chez des élites, cependant que les masses sont plus enclines à se mobiliser<sup>(1)</sup>. Plusieurs alliés, avec des motivations différentes, souhaitent la fin de l'ère coloniale (les États-Unis, l'Union soviétique avec le parti communiste).

Ouverte par le général de Gaulle, la conférence de Brazzaville (janvier 1944) préconise une politique rénovée d'assimilation, mais récuse toute autonomie hors du cadre français. La Constitution de 1946 institue l'Union française, mais les élections outre-mer en restent au double collège séparé pour les Européens et les Africains « évolués ».

Certains processus de décolonisation ont donné lieu à des affrontements armés, voire à de véritables guerres. C'est le cas de l'ancienne Indochine, où la guerre a sévi à partir de 1946 avant de se terminer en 1954 par la défaite de Dien Bien Phu et la conférence de Genève. C'est également le cas de l'Algérie, où les opérations militaires (le contingent y fut engagé) ont commencé en 1954, pour se terminer en 1962 avec l'indépendance du pays<sup>(2)</sup>.

Protectorats, la Tunisie et le Maroc accèdent à l'indépendance en 1956, non sans crises sérieuses<sup>(3)</sup>. En revanche, les cinq comptoirs français de l'Inde lui sont cédés pacifiquement entre 1949 et 1954.

La décolonisation des quatorze colonies d'Afrique noire et de Madagascar se passe sans heurts. La loi-cadre Defferre de 1956 a créé des conseils de gouvernement ouverts aux *leaders* africains<sup>(4)</sup>.

Dès 1960 pourtant, devant l'inconsistance de la Communauté, les *leaders* des autres pays (Senghor pour le Sénégal, Houphouët-Boigny pour la Côte-

d'Ivoire...) choisissent aussi l'indépendance, sans conséquences négatives pour eux. La même année se termine la tutelle du Togo et du Cameroun. Restait en Afrique le cas de Djibouti et des Comores. Le premier devient indépendant, après un référendum en 1977 ; les secondes en 1976, à l'exception de Mayotte, dont la population se prononce pour le maintien du statut français.

Demeurent français aujourd'hui les départements ou territoires d'outre-mer, dont certains connaissent des mouvements séparatistes<sup>(5)</sup>.

Les liens avec les nouveaux États sont maintenus par une active coopération, des accords de défense (avec parfois maintien de bases militaires), la présence de communautés et d'intérêts économiques français, et de communautés de ressortissants de ces pays en France, le maintien de la zone franc, l'usage du français... Des conférences franco-africaines régulières ainsi que l'Organisation internationale de la francophonie ont permis de structurer ces relations.

Un demi-siècle environ après ces décolonisations successives, la relève des générations de dirigeants tant africains que français, la présence active d'autres partenaires ou concurrents (Américains, Chinois, Indiens, etc.), et la persistance de conflits internes que ni la colonisation ni la décolonisation n'ont su prévenir, changent progressivement la donne. Les événements de Côte-d'Ivoire en sont une tragique illustration, mais ils restent pour le moment un cas isolé.

Selon les principes établis par la loi-cadre Defferre, ces mesures restent applicables dans le cadre territorial des colonies, et sont donc un obstacle à l'unité africaine, qui reste encore aujourd'hui un objectif souhaité par la jeunesse africaine et proclamé par beaucoup de dirigeants, mais dont bien peu sont prêts à sacrifier leur pouvoir et leurs privilèges.

1. Des émeutes éclatent dès 1945 en Algérie et quelques mois plus tard à Madagascar, entraînant de dures répressions.
2. L'exode d'un million de « pieds noirs », les exactions et attentats commis en France et en Algérie par le Front de libération nationale puis par l'OAS (Organisation de l'armée secrète), et le sort des harkis (soldats liés à l'armée française) restent des épisodes douloureux.
3. En Tunisie, arrestation de Bourguiba de 1953 à 1955 ; exil forcé du roi Mohamed V du Maroc de 1953 à 1955.
4. La Constitution de 1958 donne le choix entre l'entrée dans une Communauté inspirée du Commonwealth britannique, et l'indépendance immédiate. Le 28 septembre 1958, les électeurs de toutes les colonies choisissent la Communauté, à l'exception de la Guinée ; la France reconnaît son indépendance, mais arrête toute aide, accentuant ainsi l'évolution radicale de son *leader* Sékou Touré (des relations normales ne furent rétablies qu'en 1975).
5. Pour la Nouvelle-Calédonie, les accords de Matignon (1988) et de Nouméa (1998) établissent une souveraineté partagée et, dans les vingt ans, un référendum sur le statut définitif.

# Désinflation et déflation

**La désinflation se définit comme le passage d'un rythme d'inflation à un autre moins élevé, ce dernier restant positif.**

Se traduisant par des baisses du niveau général des prix, ces deux phénomènes doivent être cependant soigneusement distingués.

Depuis le début des années 1980, le mouvement de désinflation, engagé aux États-Unis grâce à la fermeté de la politique anti-inflationniste décidée par le *Federal Reserve System*, s'est généralisé dans les pays de l'OCDE. Le taux d'inflation qui atteignait en moyenne dans ces pays 13% en 1980 s'est stabilisé aujourd'hui dans une zone de 2 à 3%. Différents facteurs ont contribué à aider l'action des banques centrales en faveur de la désinflation :

- au cours de la décennie 1980-1990, le démantèlement et/ou l'abaissement des tarifs douaniers ont accru la concurrence, l'étendant à un nombre grandissant de pays ;
- l'internationalisation des échanges a été stimulée aussi par l'abaissement des coûts des transports ; le coût du transport maritime a diminué ainsi en dollars constants de près de 50% entre 1980 et 1994 ;
- la recherche permanente dans le monde entier, par les grands distributeurs, des produits les moins chers ;
- les marchés financiers ont contribué à la lutte contre l'inflation en prenant des primes contre ce risque, sous forme de hausses d'intérêt ou de dépréciation de la monnaie, infligées aux pays dont les autorités monétaires ne faisaient pas preuve d'une vigilance suffisante à son égard.

**La baisse des prix peut ne pas être le résultat d'une politique anti-inflationniste mais accompagner une chute de l'activité, de la consommation et de l'investissement : il y a alors déflation.** Sa caractéristique est d'être générale, s'étendant au-delà du prix des biens et services pour incorporer le cours des actions ainsi que le prix des immeubles. La crise de 1929 aux États-Unis constitue la référence historique du phénomène de déflation. Il conserve cependant une actualité puisque, au début des années 2000, l'économie japonaise a connu une phase déflationniste comportant croissance très faible voire nulle, baisse des prix des biens et des actifs.

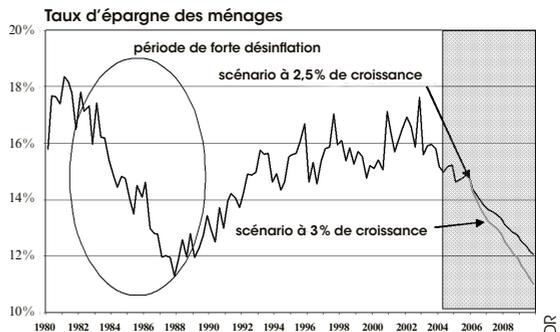
S'il y a consensus des économistes sur les dangers de la déflation ainsi que sur les coûts engendrés par l'inflation (les prix deviennent dépourvus de signification économique), la politique de désinflation suscite la controverse. **Dans le modèle keynésien, la désinflation implique une diminution du taux de**

croissance du PNB réel et des emplois. C'est au nom de cette approche qu'un objectif final et unique de stabilité monétaire des banques centrales est critiqué. Au contraire, dans le modèle monétariste, la désinflation ne présente que des avantages : la croissance de l'offre de monnaie peut être ralentie sans diminution importante du PNB réel. Il suffit pour cela de diminuer progressivement, par une politique gradualiste, le taux de croissance de la masse monétaire en permettant le jeu des anticipations adaptatives des sujets économiques, qui sont guidées par la série des taux d'inflation passés. Selon cette analyse, la plus faible inflation ainsi obtenue entraîne une croissance plus forte.

En France, la lutte contre l'inflation s'est donné plus particulièrement comme objectif l'obtention d'une désinflation compétitive aux conséquences suivantes :

- développement de la compétitivité-prix, donc des exportations, et de l'excédent de la balance commerciale,
- modération salariale (désindexation des salaires) et restauration de la rentabilité des entreprises, donc reprise de l'investissement,
- augmentation des taux d'intérêt réels encourageant l'épargne et incitant à détenir des actifs financiers plutôt que des liquidités.

Ces différents effets doivent entraîner une hausse de la production, une reprise de l'emploi et finalement une baisse du chômage. Cette politique développée en France, à partir de 1986, a effectivement conduit à la baisse du taux d'inflation, stabilisé autour de 2%, et a permis le retour à l'équilibre de la balance commerciale en 1991. Elle avait, par-là même, affranchi l'économie française du cycle inflation-dévaluation. Mais elle n'a pas, à elle seule, suffisamment stimulé la croissance et l'emploi, soumis, il est vrai, à d'autres facteurs négatifs. L'emploi notamment est contraint, par les rigidités du marché du travail et par la libéralisation des échanges, qui conduisent à des délocalisations. Enfin, depuis 2005, la balance commerciale est redevenue déficitaire. Finalement, la désinflation compétitive est apparue comme la condition nécessaire à la croissance mais non suffisante.



Cette projection de l'économie française à l'horizon de cinq ans (de 2004 à 2009) a été réalisée par l'Observatoire français des conjonctures économiques (OFCE). Son approche est essentiellement macro-économique. Sources : INSEE.

# Le renouveau de la réflexion doctrinale aérienne dans les années 1980 : les différentes écoles

**Ce renouveau doctrinal est plus que jamais souhaitable dans une période dominée par la réduction massive des budgets militaires, et donc par la nécessité d'utiliser au mieux les ressources disponibles.**

Commencée par les États-Unis dans les années quatre-vingt, cette relance de la réflexion est provoquée par le déclin du nucléaire, qui oblige à penser simultanément la dissuasion et l'action. De plus, il est urgent de combler le retard de la théorie, d'une part, sur les progrès techniques et, d'autre part, sur la nouvelle donne géopolitique, comme le souligne le *Livre blanc Aerospace Power for the 21st Century* de 1996 : « *L'édifice de la puissance aérienne sur lequel l'US Air Force a été fondée en septembre 1947 a souffert d'une fragmentation croissante, d'une érosion de son objectif et de certaines perceptions négatives dues surtout à l'héritage de 1941-1945 et aux circonstances spécifiques de la guerre froide* »<sup>(1)</sup>.



DR

John Boyd

Les premiers travaux seront de ceux que l'on nomme les théoriciens de la paralysie stratégique. Le colonel John Boyd propose un modèle de décision stratégique, dit OODA (Observation-Orientation-Décision-Action), qui met l'accent sur les dimensions morales et mentales du conflit. Il recommande de maximiser la friction chez l'ennemi par une combinaison d'actions variées, effectuées avec la plus grande rapidité, et qui doivent rendre l'ennemi incapable d'agir.

Le colonel John Warden<sup>(2)</sup> adopte une approche systémique. Renversant l'axiome traditionnel qui voit dans la destruction des forces armées adverses la mission prioritaire, sinon exclusive, il définit « *l'ennemi comme un système composé de nombreux sous-systèmes* », qu'il classe en cinq cercles : direction, fonctions organiques essentielles (réseaux électriques, installations pétrolières), infrastructure (système de transports), population et forces déployées. La tactique consiste à déterminer les points vulnérables à attaquer dans chaque sous-système pour provoquer la paralysie de l'ennemi.

Warden étant chargé de la planification de l'offensive aérienne durant la guerre du Golfe, ses théories seront appliquées. Malgré la victoire, une partie de la hiérarchie désapprouve cette orientation jugée trop liée à la bataille de surface, et préfère une stratégie dans laquelle la puissance aérospatiale serait un instrument indépendant et dominant (*leading military instrument in unified action*).

John Warden



Au sein de l'*US Air Force*, une tendance récente écarte les thèses de Warden pour prôner des frappes beaucoup plus violentes dès le début de la crise ou du conflit afin d'obtenir une solution immédiate (*half phase concept*), qui a fait l'objet de simulations jugées concluantes à propos de la Bosnie et de l'Irak. Cette glorification du « tout aérien » n'est pas unanimement partagée. De nombreuses analyses politiques démontrent que le bombardement stratégique est, dans l'ensemble, inefficace. La relance de la réflexion ne s'est pas limitée aux États-Unis. De nombreux travaux en témoignent au Royaume-Uni avec l'*Air Commodore* R.A. Mason et avec l'*Air Vice-Marshal* Tony Mason, ou bien en France avec le général Michel Forget (auteur de *Puissance aérienne et stratégie*).

L'utilité de réfléchir à de nouvelles théories aériennes est irréfutable. En effet, les dirigeants politiques et les opinions publiques étant moins disposés à accueillir les demandes de plus en plus coûteuses des états-majors, ceux-ci doivent justifier les programmes qu'ils souhaitent, non seulement en termes techniques et financiers, mais aussi et avant tout en termes stratégiques.

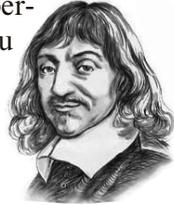
« *L'armée de l'air, comme les autres armées, doit justifier son format, sa configuration par la contribution effective qu'elle apporte à la politique du pays, non seulement à la politique de défense, mais aussi à la politique étrangère à l'heure de la multiplication des crises régionales et locales* »<sup>(3)</sup>.

1. *Aerospace Power for the 21st Century, a Theory to fly by. White Paper from Strategic Aerospacewarfare Study Panel*, 4 octobre 1996.
2. Cf. *Les Carnets du Temps* n° 4.
3. Hervé Coutau-Bégarie, *Traité de stratégie*, 2<sup>e</sup> édition, 1999.

Sous la haute direction de monsieur Hervé Coutau-Bégarie, président de l'Institut de stratégie comparée

# Descartes : le langage, le propre de l'homme

Ayant entrepris, par la méthode exigeante du doute hyperbolique<sup>(1)</sup>, de mettre en question toute réalité, Descartes a pu arrêter ce doute par une première évidence : s'il y a doute, c'est qu'il y a pensée car douter, c'est nécessairement penser. Il retrouve ensuite la certitude de l'existence des corps, qui, pour lui, relèvent uniquement des lois mécaniques<sup>(2)</sup>.



DR

Mais, s'il peut avoir l'évidence qu'il **est** parce qu'il **pense** dès lors qu'il **doute**, qu'est-ce qui permet à d'autres esprits de s'assurer qu'il est un esprit puisque l'on pourrait considérer que ce qui apparaît de lui, son corps et donc aussi sa voix, sont mus mécaniquement ?

**Or, seul l'usage du langage par l'homme permet, selon Descartes, de faire l'hypothèse que tout homme est une substance pensante puisqu'il a cette faculté.**

La réflexion sur ce que sont le langage et ses implications est ainsi capitale pour étayer le système philosophique cartésien mais aussi pour nous donner l'occasion de nous interroger sur ce qui est proprement humain.

## Quelle est l'argumentation de Descartes ?

Pour qu'il y ait langage, il faut qu'existent des signes, sons ou autres (puisque les muets exercent cette fonction par d'autres moyens que les sons), mais que ces signes soient « *à propos des sujets qui se présentent* », c'est-à-dire en relation avec le contexte (puisque même les fous, qui n'ont pas l'usage de la raison, parlent et donc possèdent la fonction du langage). Cela montre que, par différence avec les signes qu'expriment les animaux ou même les humains quand ils sont émus et qu'ils poussent des cris de douleur ou de joie spontanément, le langage est la manifestation d'une intention de communiquer qui requiert, en conséquence, la pensée.

Descartes prend pour illustrer son argumentation des exemples très clairs :  
 - Le perroquet semble émettre un langage, mais c'est un pur mécanisme répétitif de l'ordre du réflexe conditionné et donc sans « à propos ».

- « *Toutes les choses qu'on fait faire aux chiens, aux chevaux et aux singes ne sont que des mouvements de leur crainte, de leur espérance ou de leur joie, en sorte qu'ils les peuvent faire sans aucune pensée* »<sup>(3)</sup>.

Ce sont des modifications produites de façon involontaire, ce que Descartes appelle des « passions », c'est-à-dire des mouvements subis et non des pensées.

Le langage est donc le signe distinctif de l'homme parce que sa fonction est d'exprimer la pensée et non pas les émotions. Il est le véhicule de la pensée.

C'est pourquoi l'organe ne crée pas la fonction. Beaucoup d'animaux ont des cordes vocales. Aucun ne les emploie à se faire comprendre intentionnellement. Il existe des codes instinctifs chez les animaux qui communiquent une information mais il s'agit de mécanisme et non d'expression de la pensée.

Si l'animal était doté de la pensée (la fonction), il utiliserait ses cordes vocales (l'organe) pour la communiquer.

La question du langage est donc une des clés de la compréhension de la philosophie cartésienne qui se caractérise par l'importance accordée à la raison humaine.

1. « *Doute hyperbolique* » : traitant comme absolument faux ce qui n'est que simplement douteux parce qu'il vise à fonder de façon inébranlable la certitude en frappant systématiquement du doute tout ce qui n'est pas certain d'une certitude absolue.
2. Théorie cartésienne de l'« animal-machine » : théorie selon laquelle la vie animale se réduit à un mécanisme analogue à celui des machines faites par l'homme, comme les automates ; d'où il suit que les animaux sont dénués de pensée.
3. « *Lettre au marquis de Newcastle* », 23 novembre 1646 (lettre 54).

### Bibliographie

- F. Alquié, *Descartes, l'homme et l'œuvre*, Profil philosophique, Hatier.
- R. Descartes, *Œuvres philosophiques*. Tome III : *Lettres au marquis de Newcastle* (23 novembre 1646), Garnier-Flammarion.
- R. Descartes, *Œuvres philosophiques*. Tome I : *Les Règles pour la direction de l'esprit*, Garnier-Flammarion.

# La géopolitique de l'Afrique du Nord

L'Afrique du Nord nous paraît à la fois proche historiquement et géographiquement, et lointaine de par la culture et la religion. Certains discours pourraient laisser croire à une évidente homogénéité du « Grand Maghreb » constitué de l'Algérie, de la Libye, du Maroc (dont l'immense territoire du Sahara occidental), de la Mauritanie et de la Tunisie. La dynastie berbère des Almohades (XI<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> s.) a unifié la région, au niveau culturel et religieux. L'islam sunnite, et plus précisément l'école juridique malékiste, a servi de socle aux nationalismes arabo-musulmanx maghrébins. Cet islam reste une source de légitimité essentielle pour les régimes, même si certains tendent à se séculariser (Tunisie). Il est, avec l'histoire, le patrimoine culturel et la langue arabe qui s'y rattachent, un des piliers du rêve d'un Maghreb unifié.

**Cependant, l'Afrique du Nord ne réussit pas à développer réellement la coopération régionale. En effet, plusieurs États de cette région n'ont pas préalablement achevé leur processus de formation de l'identité nationale.**

La façade maritime de cette région concentre une population jeune fortement urbanisée et l'essentiel des terres cultivables, et s'oppose à l'intérieur aride, riche en matières premières, où vivent minorités et nomades qui rejettent l'arabisation. Enfin, la zone sahélienne poreuse et mal contrôlée est le théâtre de phénomènes transnationaux (banditisme, migrations, refuge de groupes terroristes).

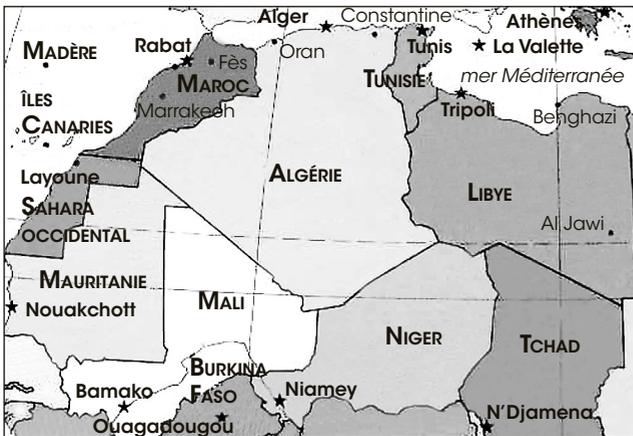
Hormis le Maroc, ces États sont récents (indépendance entre 1951 et 1962) et leurs frontières parfois indécises (Libye). Ils n'ont pas tous connu la tutelle ottomane avant la présence européenne durant laquelle ils ont été administrés selon des cadres différents : AOF (Afrique occidentale française, pour la Mauritanie), Libye italienne, départements algériens, protectorats marocain et tunisien.

Les ressources, la population (30 millions d'habitants en Algérie, seulement 5 en Libye) et les modèles de développement choisis ont conduit à de fortes disparités économiques régionales. Le PIB annuel par habitant est compris entre 6 800 dollars (Libye) et 370 dollars environ (Mauritanie)<sup>(1)</sup>. Le poids de la dette reste sensible au Maroc et en Algérie. En interne, de fortes inégalités entre les populations et les élites tournées vers l'Occident sont le ferment de tensions sociales : islamisme, Berbères (Algérie), forces centrifuges en Libye, opposition Maures-Noirs africains en Mauritanie.

Sur le plan régional, les ambitions nationales ont souvent été source de division. L'activisme libyen, entre autres, fut souvent déstabilisateur. Mais il a aussi œuvré à l'unification de la nation arabe (courte union avec la Tunisie en 1974) puis a opté pour une orientation plus africaine tout en prônant un anti-impérialisme violent. Tripoli a mis fin à ses revendications territoriales au sud (Tchad) et a réduit son soutien aux guérillas touarègues.

Le Maroc et l'Algérie continuent de s'opposer (différend frontalier depuis 1963, Sahara occidental) et poursuivent des objectifs contradictoires. Rabat veut, au nord, rejoindre l'UE et, au sud, réduire le séparatisme du Front Polisario qui a proclamé unilatéralement au Sahara occidental un État indépendant en 1976, reconnu officiellement par très peu d'États. Alger, dans sa quête d'ouverture maritime à l'ouest pour exporter ses ressources, a entretenu le séparatisme sahraoui et accueille les camps de réfugiés. Le conflit devenu guerre d'usure a été instrumentalisé à des fins de politique interne par Rabat et Alger. Le plan Baker de 2003 propose une autonomie au sein du Maroc durant cinq ans avant la tenue d'un référendum d'autodétermination. Cette opposition est la principale cause de l'apathie de l'Union du Maghreb arabe (UMA) créée à l'image de l'UE en 1989, à la veille de la guerre civile algérienne. L'Algérie, malgré un fort potentiel (éducation élevée, ressources énergétiques), reste en recherche identitaire.

La lutte contre la menace intégriste et les nécessités économiques (après-guerre en Algérie, fin de l'embargo en Libye) ont facilité le rapprochement de l'Algérie



DR

Sous la haute direction de monsieur Aymeric Chauprade, professeur de science politique à l'université de Neuchâtel.

rie avec les États-Unis, au détriment du Maroc, leur allié historique, ainsi que la consolidation des autoritarismes nationaux. Le projet politique unitaire, tant vanté mais finalement si peu désiré, restera vain tant que l'Algérie, pays pivot, ne se recentrera pas sur ses difficultés intérieures, facilitant ainsi le règlement des questions régionales.

# Les deux premières générations des forces nucléaires stratégiques

**Placée au rang de priorité absolue par le général de Gaulle, la constitution de forces de dissuasion indépendantes est un formidable défi à relever. Fidèle à son image, l'armée de l'air fait preuve d'une grande compétence et d'une grande capacité d'adaptation qui la place au centre de l'échiquier de la politique de défense de la France. Cette dynamique entraîne dans son sillage les domaines du nucléaire civil, de l'aéronautique et de l'espace.**

## Genèse

Lors de la seconde guerre mondiale, la démonstration de la puissance de l'atome favorise le développement d'un arsenal nucléaire qui devient un enjeu de tout premier ordre pour les forces armées. Le 18 octobre 1945, le général de Gaulle crée le Commissariat à l'énergie atomique (CEA), dont la mission est de mettre en œuvre l'utilisation de l'atome dans les domaines de la science, de l'industrie et de la défense nationale.

Dès son retour au pouvoir, en 1958, il donne l'impulsion décisive en confirmant les décisions prises par ses prédécesseurs : doter la France de forces nucléaires indépendantes et suffisamment crédibles pour dissuader tout agresseur éventuel. Le 13 février 1960<sup>(1)</sup>, la France entre dans le club des puissances nucléaires militaires avec l'explosion du premier engin expérimental à Reggane, au Sahara. Alors que les ingénieurs accèdent à la technique nucléaire, l'armée de l'air est chargée de mettre en place les deux premières générations des Forces nucléaires stratégiques.

La loi de programme 1960-1964 concrétise l'orientation prise, puisque la moitié des crédits alloués est affectée à la « force de frappe ». L'armée de l'air, principale bénéficiaire de cette loi, se prépare à mettre en œuvre, dans les délais les plus brefs, une force nucléaire pilotée. Cette tâche considérable, qui change en profondeur ses structures, ses mentalités et ses missions, lui donne un nouveau visage puisqu'elle devient une pièce maîtresse dans le système de défense français.

## La composante aérienne

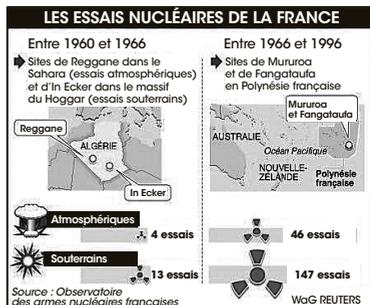
Le bombardier *Mirage IV-A* est choisi comme vecteur de l'arme nucléaire nationale. Le 14 janvier 1964 est créé le commandement aérien stratégique pour préparer l'arrivée des premiers *Mirage IV-A* et des premières armes nucléaires *AN-11*. La crédibilité des FAS est renforcée par les forces aériennes conventionnelles : tactiques (comme le ravitaillement en vol avec le *C-135*) et

de défense (avec le CFAC, défense sol-air), pour la protection du sol national. Le 1<sup>er</sup> octobre 1964, sur la base aérienne de Mont-de-Marsan sont déclarés opérationnels<sup>(2)</sup> l'escadron de bombardement « Gascogne » sur *Mirage IV-A* et l'escadron de ravitaillement en vol « Landes » sur *C-135F*. Les forces aériennes stratégiques se composent de trois escadres, dont chacune comporte trois escadrons de bombardement et un escadron de ravitaillement en vol. « Un escadron représente l'unité de combat de base des forces aériennes stratégiques, il dispose de quatre bombardiers supersoniques *Mirage IV* pouvant transporter une charge nucléaire de 70 kilotonnes<sup>(3)</sup>. »

### La composante terrestre : le plateau d'Albion

Dans le même temps, les impératifs stratégiques indiquent clairement que le vecteur aérien n'est pas suffisant. C'est pourquoi le projet d'une deuxième génération de forces nucléaires stratégiques, ou plus précisément d'une deuxième composante sur la base de missiles sol-sol, est lancé. En 1963, l'armée de l'air se voit confier la mise en œuvre d'un missile SSBS (sol-sol balistique stratégique) à charge nucléaire. Le 1<sup>er</sup> juillet 1968, la base de Saint-Christol (Vaucluse), construite sur le plateau d'Albion, près de la ville d'Apt, ouvre ses portes aux cadres de l'armée de l'air chargés de la mise en service du 1<sup>er</sup> GMS (groupement de missiles stratégiques). Le premier missile est mis en silo à la fin de la même année. Dix-huit zones de lancement (ZL), contrôlées par deux postes de conduite de tir (PCT) sont dispersées à trois kilomètres d'intervalle sur le plateau. Les zones ainsi éloignées les unes des autres obligent un agresseur à détruire chaque site de lancement, ce dont il ne peut être certain, et donc à s'exposer à un tir de riposte. Le 2 août 1971, la première unité de tir (9 missiles) et son PCT sont opérationnels.

L'armée de l'air française est, après les États-Unis et l'Union soviétique, la seule armée de l'air au monde à mettre en place un système stratégique piloté et un système balistique sol-sol stratégique. Le 22 février 1996, la décision de fermer le plateau d'Albion est rendue publique. La veille permanente cesse le 16 septembre 1996, les missiles sont désactivés en septembre 1997.



1. Explosion de la première bombe atomique française *Gerboise bleue*.
2. Les vecteurs aériens seront répartis sur l'ensemble du territoire français sur neuf bases aériennes : Avord, Cambrai, Creil, Cazaux, Istres, Luxeuil, Mont-de-Marsan, Orange et Saint-Dizier.
3. Claude Carlier, *L'Aéronautique française* (1945- 1975), Lavauzelle, p. 338.

Sous la haute direction de monsieur Claude Carlier, président de l'Institut d'histoire des conflits contemporains

# Les différents systèmes électoraux

Les régimes démocratiques modernes visent la représentation de tous les citoyens jouissant de leurs droits civiques à travers l'élection. Mais comment faire pour que celle-ci reflète au mieux le choix des citoyens et conduise au pouvoir les hommes politiques en qui la majorité a placé sa confiance alors que l'électorat est généralement divisé ? Les systèmes électoraux ont cette vocation et permettent de dégager des élus légitimes aux yeux de l'opinion à partir de multiples candidatures.

Lors d'une élection, le mode de scrutin peut être **direct** ou **indirect** : dans le premier cas, l'élu est désigné sans intermédiaire par les électeurs ; dans le second, l'élu est désigné par des électeurs qui ont eux-mêmes été élus pour procéder à son élection. En France par exemple, les députés sont élus au scrutin direct tandis que les sénateurs le sont au scrutin indirect, car ce sont des représentants élus des collectivités territoriales qui les élisent. Le scrutin indirect a été largement utilisé autrefois à une époque où les communications étaient difficiles. L'électeur de base délèguait ainsi son droit de suffrage à quelqu'un de son entourage qu'il connaissait bien, qui était proche de lui et à qui il faisait confiance. Le scrutin indirect confère moins de légitimité que le scrutin direct mais il pousse davantage à la modération en favorisant les candidats plus consensuels, les notables.

Le scrutin peut être **uninominal** ou de **liste**. Le scrutin uninominal est celui dans lequel on ne vote que pour un seul candidat : chaque bulletin ne porte qu'un nom. Au contraire, dans le scrutin de liste, l'électeur vote pour plusieurs candidats et plusieurs noms apparaissent sur les bulletins. Le choix entre les deux dépend techniquement à la fois du nombre de personnes qu'on veut élire (par exemple, l'élection du président de la République se fait nécessairement au scrutin uninominal) et de l'étendue de la circonscription : les circonscriptions très peuplées invitent au scrutin de liste alors que le scrutin uninominal correspondra à des circonscriptions étroites.

Mais ce choix est aussi éminemment politique car ses conséquences sont grandes : le scrutin uninominal crée un lien direct particulièrement fort entre l'élu et l'électeur mais conduit souvent à l'affrontement des personnalités ; dans le scrutin de liste, on vote davantage pour des idées.

La représentation **majoritaire** et la représentation **proportionnelle** découlent de ces types de scrutins. La règle de la majorité veut que le candidat qui obtient le plus de voix soit déclaré élu. En apparence simple, elle est pourtant susceptible de plusieurs interprétations : peut être considéré comme élu celui qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages (majorité relative), ou celui qui en a recueilli plus de la moitié (majorité absolue). Dans les deux cas, une partie de l'électorat peut se sentir lésée, surtout si les circonscriptions électorales ont été modifiées par le Gouvernement assez peu de temps avant une consultation : la minorité, si importante soit-elle, n'a pas un nombre de représentants correspondant à son poids dans l'opinion.

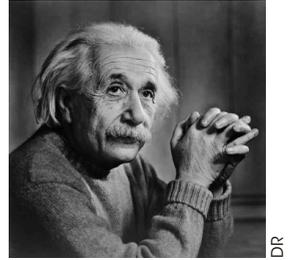
La représentation proportionnelle, en revanche, par différentes techniques, le permet. Son principe est de considérer qu'un siège correspond à un nombre de voix précis, les restes étant ensuite répartis selon diverses méthodes. La répartition proportionnelle permet ainsi une représentation plus large (donc plus juste) des opinions : on dit volontiers qu'elle est le miroir rapetissant mais intact où le pays retrouve son image, ou qu'elle est la carte en réduction des tendances que se partagent les citoyens.

Le choix entre ces deux systèmes a une influence déterminante sur la configuration de la vie politique en général. Le scrutin majoritaire favorise les grands partis politiques au détriment des petits : ainsi, en France, le scrutin majoritaire qui prévaut lors des élections présidentielles ou législatives favorise des formations comme l'Union pour la majorité parlementaire (UMP) ou le parti socialiste (PS). Ce système a le mérite de clarifier le choix politique en poussant à « voter utile », c'est-à-dire pour le candidat ou le parti dont on se sent le plus proche et qui a des chances d'être élu. Le scrutin majoritaire permet d'ordonner le champ politique et offre aux élus une majorité stable pour gouverner efficacement.

La représentation proportionnelle, en favorisant la multiplication des listes et des candidatures, rend difficile la conquête par un seul parti de la majorité des sièges ; une coalition doit alors se former avec les risques que cela comporte au moment des choix : ce type de scrutin peut rendre précaire la stabilité gouvernementale. Ainsi le choix du système électoral est loin d'être neutre. Il soulève des enjeux politiques graves et, finalement, traduit la conception que l'on se fait de la démocratie.

# Albert Einstein

Einstein est une figure mythique, aussi bien utilisée pour représenter le génie, vendre des petits déjeuners ou symboliser une certaine attitude face à la vie. Au-delà de la légende, il a contribué à fonder la science moderne au travers de la relativité et de la physique quantique.



DR

**En 1905, Albert Einstein, humaniste et antimilitariste, révolutionne la physique. À vingt-six ans, il publie différents articles portant notamment sur les quanta de lumière (grains d'énergie se déplaçant librement), la relativité de l'espace-temps et la fameuse équation  $E=mc^2$ . Ces concepts dépassent les limites de la physique de Newton et ouvrent ainsi de nouveaux horizons.**

Le savant le plus célèbre du xx<sup>e</sup> siècle naît à Ulm (Allemagne), le 14 mars 1879. Fils d'une famille juive peu pratiquante, Albert Einstein est un enfant solitaire. Ses professeurs voient en lui un élève moyennement doué. À seize ans, Einstein est écœuré par la discipline militaire qui règne au sein des lycées allemands, il part pour l'Italie rejoindre ses parents. Il obtient, à la deuxième tentative, le concours de l'École polytechnique de Zürich. Einstein y rencontre Mileva Maric, étudiante en mathématiques et en physique, qu'il épouse en 1903.

## La recherche des principes unificateurs

En ce début de xx<sup>e</sup> siècle, la physique traverse une grave crise. Deux théories, qui expliquent les phénomènes physiques, peuvent s'avérer contradictoires. L'une, la théorie de la lumière (Maxwell), décrit la lumière en termes d'ondes électromagnétiques à l'image des vagues à la surface de l'eau, avec une vitesse de propagation indépendante de la source. L'autre, la mécanique (Newton), conduit à penser que la vitesse de la lumière doit en dépendre, selon le principe galiléen d'additivité des vitesses.

C'est dans ce contexte qu'en 1905 Einstein, modeste employé de l'Office fédéral des brevets à Berne (Suisse), publie trois articles fondateurs de la physique moderne. Première idée révolutionnaire (article sur l'effet photo-électrique) : la lumière ne se comporte pas toujours comme une onde. Sous certaines conditions, elle apparaît comme composée de grains d'énergie, les quanta (plus tard appelés photons). Einstein obtiendra le prix Nobel en 1921 pour cette découverte. Seconde innovation conceptuelle (article sur l'électrodynamisme des corps en mouvement) : le temps, comme l'espace,

n'est pas absolu ; il s'écoule différemment selon le référentiel choisi ou la position de l'observateur ! Ainsi naît la théorie de la relativité restreinte. Le savant lui ajoute, en *post-scriptum*, la célèbre formule  $E=mc^2$ . La masse (m) et l'énergie (E) sont convertibles l'une en l'autre. Troisième article : celui sur l'effet brownien qui démontre la nature particulaire de la matière<sup>(1)</sup>.

Mais le génie ne s'arrête pas là. En 1915, Einstein publie sa théorie sur la relativité générale pour étendre le principe de relativité aux référentiels accélérés. Il postule le principe d'équivalence, qui identifie l'attraction gravitationnelle à une courbure de l'espace-temps. À l'image d'une balle qui déforme une toile tendue en y formant un creux, un corps massif courbe l'espace-temps autour de lui. C'est pourquoi tous les corps, quelles que soient leur masse et leur nature, subissent le même mouvement dans le même champ gravitationnel. Avec cette théorie, les derniers mouvements inexplicables des planètes peuvent être interprétés et, en 1919, la relativité générale connaît un succès éclatant, avec la vérification de la déflexion de la lumière au voisinage du Soleil.

### **La relativité générale est désormais au cœur de la cosmologie moderne**

Elle comporte en elle-même l'explication naturelle de l'expansion et de la singularité initiale de l'Univers (le *Big Bang*) bien qu'Einstein ait milité pour un univers statique, infini et éternel. Les plus grands esprits peuvent céder à l'emprise des certitudes. Einstein reconnaîtra : « *Il n'y a que deux choses infinies : l'Univers et la bêtise humaine, et encore, pour l'Univers, je ne suis pas sûr* ».

### **Un homme engagé dans son siècle**

La popularité d'Einstein lui permet de s'adonner à ses activités politiques et l'aide à promouvoir son idéal de paix. Juif, pacifiste et mondialiste, Einstein subit rapidement les foudres des extrémistes national-socialistes. Il revient d'un voyage aux États-Unis lorsque Hitler prend le pouvoir en 1933. Il ne rentre finalement pas à Berlin et rejoint les savants de l'*Institute for Advanced Study* de Princeton. En 1940, il prend la nationalité américaine. Son exil ne l'empêche pas de poursuivre ses activités politiques. Il convainc le président Roosevelt de développer le programme de la bombe nucléaire avant que l'Allemagne n'y parvienne. Il regrettera amèrement son geste et soutiendra, de 1945 à sa mort, en 1955, le Comité d'urgence des savants atomistes qui vise à limiter les ingérences de l'État dans la recherche scientifique.

1. Donnant ainsi raison à Boltzman qui s'était suicidé, peu de temps auparavant, faute d'avoir pu convaincre ses contemporains de la structure discontinue de la matière.

Sous la haute direction de monsieur Jean-Yves Daniel, inspecteur général de l'Éducation nationale

# La naissance de l'État moderne

À la fin du Moyen Âge, alors que les empereurs et les papes échouent à mettre en place un pouvoir supranational universel dans la Chrétienté, des « États » commencent à émerger.

**En effet, aux  $xiv^e$  et  $xv^e$  siècles, en Europe occidentale, en raison du développement de la guerre moderne et grâce à la levée d'impôts permanents, l'État moderne apparaît et se dote peu à peu de structures de plus en plus étoffées.**

## La guerre, aux origines de l'État

La guerre est permanente aux  $xiv^e$  et  $xv^e$  siècles, et la genèse de l'État se fait grâce à la guerre et par elle. Pourquoi fait-on la guerre ? Elle s'impose à un prince (roi, empereur, république, cité, souverain en général) pour défendre ou accroître son aire d'influence, et pour affirmer son pouvoir à l'extérieur ou à l'intérieur. La grande différence entre la période médiévale et la période moderne, c'est le passage de la guerre féodale à la guerre d'État. Cette dernière met en jeu des effectifs de plus en plus nombreux pour des périodes plus longues, ce qui nécessite la « professionnalisation » des combattants. Des armées contractuelles de « soldats » remplacent peu à peu les armées de vassaux qui accomplissaient un simple service d'aide. Sur ce modèle, Charles VII organise, en 1445, la première armée professionnelle permanente, les compagnies d'ordonnance françaises, fortes chacune de neuf mille hommes. La guerre devient une fonction spécifique de l'État, et seule la guerre décidée et faite au nom de l'État est légale, les autres guerres sont « privées » et donc condamnées. La guerre d'État conduit à assimiler tout étranger à un ennemi et favorise ainsi l'émergence du sentiment national et du patriotisme, ce qui est un fait majeur dans l'histoire politique européenne de cette fin du Moyen Âge. Les querelles entre monarques deviennent désormais des questions internationales et non plus familiales.

## La condition de l'État : accepter de payer l'impôt national

La guerre justifie et provoque le prélèvement d'État car le roi ne peut plus payer sur le produit du seul domaine royal les dépenses militaires de plus en plus lourdes : soldes des troupes, construction et entretien des fortifications. Dans tous les royaumes, à commencer par la Castille, se met donc en place, à partir du dernier tiers du  $xiii^e$  siècle, une fiscalité nouvelle, d'abord extraordinaire, qui va devenir progressivement ordinaire et régulière. En France, cette fiscalité comprend des impôts indirects comme la *gabelle* sur le sel, des

*aides* (taxes indirectes) sur la circulation et la vente des produits, et un impôt direct par foyer, supprimé en 1380, et rétabli sous le nom de *taille royale*, impôt dont la noblesse est exemptée puisque l'on considère qu'elle paye déjà l'« impôt du sang »<sup>(1)</sup>.

### **Le roi, souverain incontesté de l'État moderne**

Dès le XIII<sup>e</sup> siècle, pour asseoir la souveraineté du roi et la légitimer, des théologiens, juristes et ecclésiastiques s'inspirent de sources variées (la Bible, les philosophes de l'Antiquité, les Pères de l'Église, les clercs du haut Moyen Âge). Les légistes royaux avancent la théorie du souverain « *empereur en son royaume* ». Le roi est présenté comme l'élu de Dieu et son pouvoir n'a donc pas de limite ; il dispose seul de la capacité de châtier et de gracier et on invente alors le crime de lèse-majesté, assimilé à un crime contre Dieu. La propagande royale multiplie les signes de cette majesté en développant des cérémonies à grand spectacle destinées à marquer les populations (couronnements, sacres, funérailles et entrées royales), et minutieusement réglées. Peu à peu, les souverains renforcent leurs moyens de gouvernement. Au niveau central, les services se spécialisent. À Paris, le Conseil du roi se scinde en plusieurs organismes : Cour des comptes (1320), Parlement (justice) et Conseil royal qui garde la fonction politique. Au niveau territorial, l'administration s'étoffe. Ce développement de l'appareil d'État entraîne celui d'une nouvelle catégorie sociale, celle des officiers, c'est-à-dire des personnes qui achètent une charge de l'appareil d'État, et deviennent ainsi les premiers « fonctionnaires ». L'impuissance de la classe dominante à assurer la continuité du prélèvement seigneurial fait naître au moyen de la guerre « *un État, entité abstraite, qui, bien que personnifié par le souverain, impose sa légitimité à l'ensemble de la société politique* »<sup>(2)</sup>. Ce processus de création, long et complexe, s'amorce entre 1260 et 1360, puis se consolide et se diffuse dans les monarchies et les principautés d'Europe occidentale (France, Angleterre, Castille, Aragon, Navarre, Portugal, Bourgogne, Bretagne, Savoie, État pontifical, États régionaux d'Italie et d'Allemagne).

1. La fiscalité d'État diffère des autres types d'impôts seigneuriaux levés jusqu'alors, car le roi taxe l'ensemble de ses sujets, et non plus seulement ceux de ses domaines : le roi passe ainsi du rang de seigneur d'un grand domaine à celui de souverain d'un royaume. Le système politique s'en trouve complètement bouleversé car, faute de disposer encore de moyens coercitifs suffisants, le roi doit accepter que des assemblées représentatives, tels les parlements en France, négocient et votent les demandes royales de subsides.

2. Jean-Philippe Genêt, *L'État moderne : genèse, bilans et perspectives*, Paris, CNRS, 1990.

# Le privé et le public

Les acteurs humains poursuivent plus d'une fin et retiennent des interprétations variées de leurs intérêts, de leurs opinions et de leurs goûts. Cette diversité des objectifs humains conduit à la distinction de deux espaces sociaux, le privé consacré aux intérêts particuliers et le public voué aux intérêts communs. Quant à l'intérêt général, il est une ruse idéologique au service de la tyrannie.

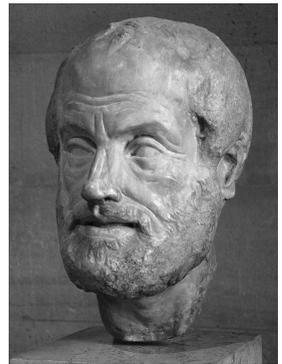
Les acteurs humains ne sont pas occupés seulement à la paix et à la justice, mais également à la santé, à la prospérité, à la vérité, au bonheur, à la béatitude..., autant de fins qu'ils peuvent s'assigner légitimement. Toutes donnent lieu aux interprétations les plus variées, en fonction des contextes, des circonstances, de la condition de chacun et de l'idée qu'il se fait des objectifs méritant qu'il s'y consacre. Tout objectif humain donne toujours lieu à des variations à la fois culturelles et personnelles. Il en résulte une diversité tendanciellement infinie des intérêts, des opinions et des goûts. La diversité est inévitable et légitime, puisqu'elle est une expression de la liberté humaine. Il est donc vain de compter sur une émergence spontanée de l'uniformité et il serait dénaturé d'imposer par la violence ou la ruse une interprétation unique ou dominante des fins humaines. Le problème est de réussir à faire vivre ensemble en politique, en paix et solidairement des acteurs que tout partage. La solution se trouve dans la distinction de deux classes d'intérêts et dans leur distribution entre deux sphères d'activité, le privé et le public.

Convenons d'appeler « intérêt » tout objectif ponctuel poursuivi par un acteur, individuel ou collectif. Chaque acteur retient un bouquet d'intérêts singuliers, dont la composition change avec les circonstances et qui doivent être rangés les uns par rapport aux autres en fonction de l'urgence et des occasions. Appelons **intérêt particulier** le bouquet de chacun, individu ou groupe, à un moment donné. Tous les intérêts particuliers doivent pouvoir s'exprimer et chercher à se réaliser, sans menacer ni la paix ni la justice. La solution consiste à laisser tous les intérêts particuliers s'exprimer librement et entrer en concurrence, tout en leur interdisant tout recours à la violence et à la ruse. Il doit en résulter des myriades de négociations incessantes, qui conduisent spontanément à l'émergence d'équilibres provisoires et changeants, que l'on peut convenir d'appeler des **intérêts moyens**. La sphère des activités sociales, animée par les intérêts particuliers en compétition et définie dans ses conte-

nus par les intérêts moyens – des opinions, des goûts, des modes, des états de la question, des inquiétudes, des biens et des services... – se nomme le **privé**.

Certains intérêts singuliers ont cette particularité de figurer dans l'intérêt particulier de chacun. Ce sont donc des **intérêts communs** à tous. La liste en est donnée par le politique et la polition. Il est de l'intérêt de chacun que des règles du jeu soient définies par la loi, que la justice préside aux contrats, aux distributions, aux punitions, que l'équité soit respectée et que, sur l'espace transpolitique, la sécurité soit assurée. On peut nommer **bien commun** l'ensemble des intérêts communs. La diversité humaine est telle que la probabilité est nulle que tous se rallient à la même interprétation de celui-ci. Comme il conditionne la réalisation de tout le reste, il faut résoudre les divergences. La seule solution est de circonscrire, à côté du privé, une sphère du **public** qui lui soit consacrée. Sur la scène publique, toutes les interprétations s'expriment et se rencontrent. Ou bien elles aboutissent à un consensus, auquel tous se rallient. Ou bien les divergences sont maintenues et les acteurs se résolvent à choisir à la majorité une interprétation et consentent à lui donner, à titre provisoire et réversible, les moyens de faire la preuve de sa validité. La distinction du privé et du public est un caractère si central de la polition, que son maintien et son respect en deviennent un intérêt commun et un élément du bien commun. Le public est la scène où s'expriment toutes les activités consacrées au bien commun. Ces activités forment le contenu de **la** politique.

**L'intérêt général** se présente comme l'intérêt de la polition et de ses membres, distinct de et opposé aux intérêts particuliers de chacun, contrairement à l'intérêt commun, qui est interne à chaque intérêt particulier. Les acteurs individuels et collectifs, aveuglés par leurs intérêts particuliers, sont incapables de connaître l'intérêt général et de s'y consacrer. Des êtres d'exception doivent se substituer à eux, qui en reçoivent le droit de recourir à tous les moyens, y compris la violence et la ruse, pour le réaliser contre les intérêts particuliers. Cette position fonde toutes les déviations idéologiques et légitime toutes les entreprises idéocratiques (cf. *Les Carnets du Temps* n° 46).



DR

« Car toutes les fois que les uns ont d'immenses richesses, et que les autres n'ont rien, il en résulte ou la pire des démocraties ou une oligarchie effrénée, ou une tyrannie insupportable, produit nécessaire des deux excès opposés. »  
Socrate (470-399 av. J.-C.)

# Montaigne (1533 -1592), *Les Essais*

« *Je n'ai pas plus fait mon livre que mon livre ne m'a fait, livre consubstantiel à son auteur, d'une occupation propre, membre de ma vie ; non d'une occupation et fin tierce et étrangère comme tous autres livres* <sup>(1)</sup>. »

**Livre inclassable, *Les Essais* recueillent les « *cogitations* » de Montaigne, qui y évoque les thèmes qui lui sont chers, sans plan prédéfini. D'abord œuvre de loisir, *Les Essais* sont progressivement devenus le centre de la vie de Montaigne et lui ont permis de prendre place dans le cercle des grands penseurs humanistes de la Renaissance.**

## Une œuvre unique

Constitués de **trois livres**, *Les Essais* ne sont ni une autobiographie, ni un journal, ni des mémoires. Ils sont « *le seul livre au monde de son espèce* » que Montaigne a souhaité prolonger « *autant qu'il y aura d'encre et de papier au monde* ». Corrigée et enrichie pendant vingt ans, cette œuvre libre et mouvante s'inscrit dans un genre littéraire nouveau, en l'occurrence, **l'essai**.



L'unité de cet ouvrage, à première vue composite et bigarré, une « *marqueterie mal jointe* », repose de fait sur la confrontation des sujets traités répartis en différents chapitres ordonnés. Montaigne se présente comme un auteur atypique : il s'exprime en effet sur toutes sortes de sujets. L'« *essai* », qui désigne chez lui à la fois l'activité de l'esprit et le texte qui en conserve la trace, porte ainsi tant sur des **sujets classiques** (les passions et les vertus, les mœurs et les coutumes, l'expérience des voyages, l'art militaire, l'amitié, la diplomatie, la théologie<sup>(2)</sup>, la pédagogie...) que sur des **matières plus inattendues, propres à l'univers de l'auteur** (l'incertitude, la vanité, la fragilité, la magnificence...).

## Montaigne, un philosophe humaniste

Héritier des grands humanistes de la Renaissance, Montaigne a revisité les textes antiques. En renouant avec les savants latins et grecs, Montaigne a « *formé son jugement par la connaissance et la réflexion* ».

Philosophe convaincu que la connaissance rend l'homme meilleur, Montaigne a d'abord été attiré par le **stoïcisme**, qui fascinait son ami Étienne

de **La Boétie**, « *le plus doux, le plus délicat et aussi le plus intime des compagnons* » dont la mort prématurée, en 1563, a engendré une douleur profonde. Sans cette passion ni ce deuil, *Les Essais* n'auraient probablement jamais existé. Pour célébrer la mémoire de cet être unique, Montaigne, qui n'existait « *plus qu'à demi* », a entamé l'écriture de ce livre sans équivalent. Il y a poursuivi son dialogue avec l'ami perdu autant qu'il y a traqué sa propre identité toujours en fuite.

Cependant, constatant que ce parcours rigide, censé mener à la vertu, ne lui convenait pas, Montaigne a versé dans le **scepticisme**. Dès lors, le **doute perpétuel** s'est érigé comme un rempart contre des systèmes philosophiques ou religieux prédéfinis. Puisque l'homme est parfois trompé par ses sens et ses jugements, il ne doit pas s'y fier.

Sans exclure de fréquents emprunts à d'autres écoles antiques, cette pensée a guidé en profondeur la méthode et l'écriture de Montaigne : « *L'ignorance [se trouve toujours] au bout* » ; il faut donc commencer par s'éloigner de la science et de la philosophie et mettre en œuvre le précepte socratique du « *connais-toi toi-même* ».

Par ailleurs, la problématique de l'homme face à la vie et la « gravelle », maladie qui lui ronge les reins, l'ont conduit à porter un intérêt marqué pour les pensées **platonicienne** (« *Philosopher, c'est apprendre à mourir* ») et **épicurienne** (profiter de l'immédiat et savourer les plaisirs naturels de la vie).

*Les Essais*, novateurs et dérangeants pour l'époque, furent immédiatement populaires mais en même temps incompris car cette œuvre, impossible à systématiser, a souvent été mal interprétée. Aujourd'hui encore, *Les Essais* offrent à la critique de vastes pages de commentaires et constituent un texte hybride, où les genres et les discours se mêlent et interagissent de manière complexe car « *il y a du Montaigne en chacun de nous*<sup>(3)</sup> ».

1. *Les Essais* (II, 18). On pourra consulter l'édition du Livre de poche (coll. « La Pochothèque ») dirigée par Jean Céard et où la langue de Montaigne est modernisée.

2. *Les Essais* ont été composés pendant les guerres de Religion.

3. Sainte-Beuve (1804-1869).

### Bibliographie

Alexandre Tarrête, *Les Essais de Montaigne*, Folio, 2007

## Casablanca

Réalisé en 1942 par Michael Curtiz, *Casablanca* incarne le cinéma américain de la seconde guerre mondiale et a donné naissance au couple mythique qu'ont formé Ingrid Bergman et Humphrey Bogart.

1941 : Casablanca, administrée par le régime de Vichy, est la ville de transit entre l'Europe nazie et les États-Unis. Chaque soir, une clientèle cosmopolite se presse dans le cabaret-casino américain tenu par Rick Blaine, un ancien opposant au fascisme qui détient deux lettres d'autorisation de transit. Victor Laszlo, un chef de la Résistance, recherché par la police française sur ordre de la Gestapo, requiert l'aide de Rick pour l'aider à fuir avec son épouse Ilsa dont Rick a été l'amant à Paris quelques mois plus tôt. Bouleversé par l'arrivée de celle qu'il a le plus aimée au monde, Rick est déchiré entre son amour pour Ilsa et ses convictions politiques. Par le biais de ce triangle amoureux, *Casablanca* visite le thème de l'idéalisme sublimé dans la scène mythique de *la Marseillaise* où toute la clientèle du cabaret entonne avec ferveur et patriotisme l'hymne national français. Idéalisme perdu puis retrouvé pour Rick, idéalisme pour lequel Ilsa sacrifie les sentiments qu'elle éprouve pour Rick.

En cette période troublée par la guerre, tous les studios américains exploiteront le marché porteur des « films de propagande », qui réunissaient dans un scénario moralisateur des personnages stéréotypés. *Casablanca* était voué à appartenir à cette catégorie... Cependant, le tournage débuta dans la hâte et Michael Curtiz, un Hongrois immigré aux États-Unis dans les années vingt, se devait de terminer le métrage aussi vite que possible. Les acteurs recevaient leurs répliques au jour le jour et jusqu'à la dernière scène Ingrid Bergman ne savait pas si elle partirait avec Humphrey Bogart ou Paul Henreid. La prouesse de Curtiz repose sur la réalisation d'un film sans scénario définitif. De cet inachèvement permanent est né le caractère exceptionnel de *Casablanca*, qui décrocha huit nominations aux Oscars et obtint trois statuettes. En Allemagne, considéré comme œuvre de propagande anti-nazie, le film ne put sortir qu'une fois l'armistice signé.

1. Cette page n'entre pas dans le périmètre retenu pour l'oral du cycle de perfectionnement au commandement.

# La protection

Isaac Newton pensait que « *les hommes construisent trop de murs et pas assez de ponts* ».

**Malgré les velléités idéalistes de rassembler les peuples, le choc des civilisations et l'instinct de survie de l'homme ont fait renaître un besoin de se protéger de l'autre en érigeant des barrières.**

La vulnérabilité naturelle de l'homme lui impose, depuis la nuit des temps, de se protéger. Au néolithique, le développement de l'agriculture et de l'élevage a sédentarisé l'être humain, qui s'est vu contraint de « marquer son territoire » en délimitant les zones qu'il considérait être siennes.

Au fil des siècles, l'homme a édifié la Grande Muraille de Chine, a construit des châteaux forts, a bâti ses villes à flanc de montagne, monté le « mur de la honte », dans la seule volonté de « *résister encore et toujours à l'envahisseur* ».

Néanmoins, les années 1980 ont marqué une volonté de faire tomber ces protections : depuis 1985, la convention de Schengen prévoit la suppression des contrôles d'identité aux frontières. La chute du mur de Berlin en 1989 et l'effondrement de l'Union soviétique l'année suivante ont été une amorce à la libre circulation des personnes. À l'ère de la mondialisation et de l'explosion des moyens de communication, les hommes ont recommencé à construire des ponts pour se rapprocher, échanger et s'enrichir.

Or, les attentats du 11 septembre 2001 perpétrés aux États-Unis et la menace terroriste ont de nouveau fait sombrer le monde dans le repli et la protection. Les Américains ont érigé un mur avec leur pays frontalier, le Mexique, pour endiguer l'immigration trop massive. Alors que la zone tampon à Chypre est désormais caduque, un mur a été dressé entre la Cisjordanie et Israël. Les deux Corées, dont la séparation par le 38<sup>e</sup> parallèle est matérialisée par un grillage, entretiennent toujours un climat de guerre froide, bien que des progrès démocratiques de la part de la Corée du Nord soient perceptibles. Un mur de cinq mètres de haut sépare désormais les chiites et les sunnites de Bagdad. Par ailleurs, un sentiment global d'insécurité a donné naissance à des résidences entièrement barricadées et sécurisées, notamment au Brésil et aux États-Unis.

Manifestement, l'affirmation de Newton ne s'est jamais autant vérifiée.

1. Cette page ne rentre pas dans le périmètre retenu pour l'oral du cycle de perfectionnement au commandement.

La langue française d'aujourd'hui est le fruit d'un amalgame heureux entre la langue qui se diffusa à partir de l'Île-de-France et toutes celles qui s'étaient développées dans les autres provinces. Cette diversité d'origine, plus tard uniformisée de façon plus ou moins autoritaire, explique pourquoi chaque mot de la langue française a une histoire, pourquoi notre langue apparaît à la fois si belle et si complexe aux étrangers. Car même si notre langue, comme toute langue vivante, continue d'évoluer, elle conserve toutefois des règles fixes, des invariants qu'il est bon de rappeler.

### Quand la technologie n'est pas logique.

« La science, c'est ce que le père enseigne à son fils. La **technologie**, c'est ce que le fils enseigne à son papa. » Michel Serres, extrait d'une interview dans *Le Monde*.

Non, ce n'est pas un scoop ! La mode est aux anglicismes. Même si certains connaissent une vie éphémère, d'autres persistent. Dans un monde guidé par l'image, peu résistent encore à cet envahissant phénomène qui se veut faire moderne, être dans le vent, avoir une connotation méliorative. L'Éducation nationale, elle-même, a cédé puisque les lycées **techniques** sont devenus « **technologiques** ».

Pourtant, au risque de provoquer un traumatisme profond chez certains, la **technologie** n'est pas synonyme de **technique de pointe**. C'est son étude. Au même titre que l'étymologie est l'étude des racines des mots, l'œnologie, celle des vins, la dialectologie, celle des langues régionales ou dialectales, la rhéologie, celle des fluides, l'épistémologie, celle des sciences... la **technologie est celle des techniques**.

Mais, un malheur n'arrivant jamais seul, l'esprit humain, dans son extraordinaire imaginaire, de peur de sombrer dans la ringardise, a donné des degrés à la « pointe », de sorte que certaines techniques sont plus modernes que modernes, ou, formulé autrement, ont une modernité exponentielle. Ainsi naquirent les « **nouvelles** » **technologies** (expression bien commerciale), pour désigner des **techniques de pointe**.

Volonté n'est pas de relancer la querelle des Anciens contre les Modernes (tiens, on parlait déjà de modernité au début du xvii<sup>e</sup> siècle !) que de parler d'un langage souvent abusé. Alors quelle sera la nouvelle trouvaille des générations futures pour distinguer leurs progrès techniques, forcément révolutionnaires, de ceux de leurs aïeux ? L'avenir nous le dira.

1. Cette page n'entre pas dans le périmètre retenu pour l'oral du cycle de perfectionnement au commandement.